

RÉSOLUTION -RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIQUE ÉCOLOGIQUE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Constatant que notre pays a des ressources de pétrole non-exploitées dans nos mers convoitées par de nombreux pays, pour le potentiel économique de ce gisement,
- Alarmée des conséquences néfastes que cette exploitation aurait sur notre environnement. En effet, l'exploitation du pétrole abimerait nos terres, nécessaire à la survie de certains groupes vivant exclusivement de son lien avec la nature environnante,
- Plaidant l'aide de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) ainsi que l'UNEP (United Nations Environment Programme) pour protéger cette zone maritime contre les éventuelles violations de nos frontières pour exploiter ces gisements de pétrole,
- Sensibilisant à la situation économique de la république démocratique de Sao Tomé-et-Principe qui fait face à un fort endettement publique,
- Craignant que l'archipel cède face à la demande du pétrole et commence à l'exploiter,
- Propose un développement touristique contrôlé et respectueux de l'environnement qui ferait découvrir la culture de Sao Tomé-et-Principe, augmenterait le nombre de touristes sur l'archipel et par conséquent augmenterait le commerce, ainsi que le PIB, ce qui permettrait de ne pas avoir à exploiter le pétrole tout en gardant le patrimoine intact.

Le texte français fait foi.